



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du Lundi 23 Décembre 2019

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Roland LOUBEYRE.

Excusé : M. Claude AURIAC

INFORMATIONS

RAPPEL - ARTICLE 5-b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (section 3 – les clubs) :

Pour toute demande par messagerie électronique, seule provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

F.M.I. – FEUILLE DE MATCH INFOMATISEE :

La nouvelle version 3.9.0.0 de la F.M.I. (traitement des bugs, écrans bleus, erreur au moment des signatures d'après-match) est disponible sur les différents stores. Son utilisation est désormais obligatoire. Dans le cadre de la préparation des compétitions, les correspondants des clubs sont invités à prendre connaissance de l'article paru sur le site internet de la LAuRAFoot (suivre le lien : [FMI, faire vos vérifications avant la reprise](#)) et de procéder aux vérifications indispensables.

Application des dispositions de l'article 33.1 « Feuille de Match Informatisée » des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI **dès la fin de la rencontre.**

Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir.**

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

QUE FAIRE EN CAS DE REPORT AVEC LA F.M.I. –

Avec la mise en place de la Feuille de Match Informatisée, la saisie des reports de rencontre par les clubs sur « Footclubs » n'est plus possible.

Dans le cas où la rencontre est annulée en amont (la veille ou le matin), le Club visiteur et les Officiels sont informés par le Club recevant et ne se déplacent pas. Le club recevant adresse le jour même un mail d'information de ce report au service compétitions (competitions@laurafont.fff.fr) pour les compétitions régionales. Le Club recevant n'a pas à intervenir sur la tablette ou sur « footclubs ». Seul le centre de gestion (Ligue ou District) peut effectuer cette saisie (attention : de ce fait en l'absence de saisie par le Centre de Gestion, le match n'apparaît pas comme reporté sur le site internet d'où l'absolue nécessité de prévenir l'adversaire et les Officiels de la rencontre).

Pour rappel, les coordonnées des Officiels (Arbitres et Délégués) sont disponibles sur l'interface « Footclubs » : menu « organisation », onglet « centre de gestion » puis Ligue et cliquer en bout de ligne sur le nombre de documents.

ADDITIF A LA PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

Tous les matchs en retard des championnats SENIORS ont été publiés sur le site internet de la Ligue ainsi que sur les PV des 09 et 17 décembre 2019 sauf les rencontres en N3 ci-après qui n'ont pu se disputer le 21 décembre 2019 :

NATIONAL 3 :

A / Rencontres reprogrammées au samedi 11 janvier 2020 :

* match n° 22301.1 : F.C. BOURGOIN JALLIEU / G.F.A. RUMILLY-VALLIERES

(remis du 23 novembre 2019 puis du 21 décembre 2019)

* match n° 22304.1 : S.A. THIERS / AIN SUD FOOT

(remis du 23 novembre 2019 puis du 21 décembre 2019)

* match n° 22321.1 : F.C. 2A CANTAL AUVERGNE / U.S. SAINT FLOUR

(remis du 14 décembre 2019)

B / Rencontres reprogrammées au samedi 08 février 2020 :

* match n° 22306.1 : U.S. SAINT FLOUR / LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (2)

(remis du 23 novembre 2019 puis du 21 décembre 2019)

* match n° 22310.1 : MONTLUCON FOOTBALL / F.C. 2A CANTAL AUVERGNE

(remis du 30 novembre 2019 puis du 21 décembre 2019)

Yves BEGON,

Président des Compétitions

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance